Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20231106-BC2023-263-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/11/2023

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 06 NOVEMBRE 2023

DEVELOPPEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
OFFICE DE TOURISME

Adhésion à l'Agence de Développement Touristique 28 – Eure et Loir Tourisme

N°BC2023-263

Nombre de membres en exercice	**25**
Nombre de présents	**19**
Nombre de pouvoirs	**0**
Votants	**19**
Secrétaire de séance : Loic BARBIER	

L'an 2023, le 06 novembre à 18 heures trente, le bureau communautaire de la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 31 octobre 2023, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient Présents :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Pascal LEPETIT (OULINS), Sébastien LEROUX (DREUX), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE LES RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ÉCLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRÛLÉ), Jean BARTIER (GARNAY), Christian BOUCHER (CHERISY). Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN)

Étaient excusés :
Caroline VABRE (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Talal ABDELKADER (DREUX), Pierre SANIER (BU), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE)

Ne prend pas part au vote :
Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES)

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Eure-et-Loir Tourisme, association dite « loi 1901 », est l'agence de développement touristique missionnée par le Conseil départemental pour assurer le développement de cette filière économique qui génère près de 163 millions d'euros de retombées économiques et 2 000 emplois sur le territoire.

Elle se positionne :

- au service des intercommunalités, des communes et de leurs Offices de Tourisme pour les accompagner dans la mise en place de leur projet de territoire et leur organisation touristique, pour les soutenir dans l'ingénierie de projets touristiques, agro-touristique et culturels ;
- au service des porteurs de projets publics et privés pour leur apporter conseils et ingénierie depuis la conception d'un projet d'hébergement, de culture, de loisirs, jusqu'à la commercialisation et la stratégie digitale ;
- au service des prestataires touristiques pour les guider dans la transition numérique, l'adaptation de leurs prestations pour répondre aux nouvelles attentes du client, pour élaborer leur stratégie de commercialisation ;
- au service de la stratégie marketing du territoire pour promouvoir et valoriser le territoire, l'ADRT conduit une stratégie marketing orientée sur le slow tourisme à destination des clientèles de proximité et hyper-urbaines sur des offres week-ends et courts séjours.

Afin de porter une politique de développement efficace, adaptée aux atouts et potentiels de notre destination, une réflexion a été engagée pour la réalisation d'un schéma de développement touristique 2021 –2027.

Cette stratégie a été élaborée de façon collaborative entre les acteurs locaux : la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, l'Office de Tourisme et Eure-et-Loir Tourisme qui accompagne la démarche.

Elle aborde 2 piliers :

- le développement / la contractualisation ;
- la promotion portée par l'Office de Tourisme et ses partenaires.

Cette adhésion permettra à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, au travers du développement de l'attractivité touristique, de disposer des outils et méthodes actuels et adaptés aux actions mises en place.

Elle pourra être renouvelée chaque année par décision du Président.

Le montant de cotisation pour l'année 2023 pour l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'élève à 2 500 €.

VU le 16° de la délibération n° 2021-75 du conseil communautaire du 12 avril 2021 portant délégation du conseil au bureau pour adhérer aux associations loi de 1901.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE l'adhésion à l'Agence de Développement Touristique 28 - Eure et Loir Tourisme pour une cotisation annuelle fixée à 2 500 € ;

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à effectuer les démarches nécessaires à cette adhésion.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

POUR EXTRAIT CONFORME
Dreux, le 16/11/2023

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : 16/11/2023

Gérard SOURISSEAU
Président

Loic BARBIER
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.